

Paris, le 4 mai 2022

L'exercice libéral en établissement de santé en péril

Les spécialistes libéraux exerçant en établissement de santé font face depuis deux ans à une situation très difficile mettant en danger leur capacité à prendre en charge nos concitoyens alors qu'ils assurent plus de 50% des interventions et participent de façon déterminante à la prise en charge des pathologies médico-chirurgicales.

La crise sanitaire a dans un premier temps conduit à des fermetures administratives parfois excessives et surtout non concertées. Ensuite, alors qu'il fallait rattraper un retard dans la prise en charge des patients dont les interventions ont été retardées avec parfois une perte de chance, certains établissements n'ont rouvert que très progressivement les blocs opératoires.

La perte d'activité des spécialistes libéraux n'a initialement pas été compensée et seule une partie des charges a été prise en charge dans la première version du DIPA. La seconde version plus adaptée ne sera versée que de façon différée. Durant cette même période les établissements avaient une compensation complète.

Le Ségur de la santé a oublié la médecine libérale et la gestion des établissements de santé par des groupes souvent émanation d'investisseurs n'ayant pas de lien direct avec les soins entraîne actuellement une situation très compliquée : fermetures de lits, voire de services, en particulier d'urgence, par manque de personnel. En effet, il existe maintenant un déséquilibre entre les rémunérations du personnel paramédical dans les établissements de santé publics et privés.

Les Spécialistes CSMF demandent que sans délai les responsables des établissements de santé privés et les tutelles trouvent les moyens de faire fonctionner les établissements privés à leur pleine capacité pour que les spécialistes libéraux exerçant dans ces cliniques puissent délivrer les soins nécessaires sans restriction en lien avec des contraintes administratives ou budgétaires.

La santé de nos concitoyens doit passer avant toute autre considération et on ne peut plus déprogrammer ou repousser des prises en charge médico-chirurgicales sans mettre en péril la composante libérale de notre système de santé et par la même l'accès aux soins des français...

Docteur Bruno Perrouty
Président Les Spécialistes CSMF
Contact presse 06 42 26 63 73